185025 - Les djinns qui ont rencontré le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et cru en lui peuvent-ils comptés parmi les compagnons?

question

Les djinns qui ont rencontré le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et cru en lui peuvent-ils comptés parmi les compagnons?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Oui, ils faisaient partie des compagnons. Dans le langage des ulémas, le compagnon se définit comme étant celui qui a rencontré le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) , cru en lui et maintenu sa foi jusqu'à sa mort.

Des djinns ont rencontré le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et cru en lui. Dès lors, ils avaient mérité l'appellation de compagnon. A ce propos, le Très-haut dit: Dis: "Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent: "Nous avons certes entendu une Lecture (le Coran) merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. (Coran,72:1-2) Le Très-haut dit encire: (Rappelle-toi) lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de djinns pour qu'ils écoutent le Coran. Quand ils assistèrent (à sa lecture) ils dirent: "Ecoutez attentivement"... Puis, quand ce fut terminé, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs. Ils dirent: "Ô notre peuple! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moïse, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit.(Coran,46:29-30)

Ibn Hazem (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde):Deux musulmans ne sauraient se disputer au sujet du fait que des djinns accompagnèrent le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) après avoir cru en lui. Ces djinns-là jouissent de droits , notamment le droit à la vénération, à

la reconnaissance de leur savoir, à leur rang dans la religion comme les autres compagnons (P.A.a). Voilà ce dont aucun musulman ne saurait douter. Voir al-Mouhalla (9/4).

Définissant la notion de compagnon, Ibn Hadjar (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:S'agissant des djinns, l'avis le mieux argumenté veut qu'ils fissent partie des compagnons car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) leur fut envoyé certainement. Ils sont concernés par les charges religieuses et ils comprennent en leur sein des loyaux et des déloyaux. Si l'on connait le nom de l'un d'entre eux, on ne devrait pas hésiter à l'insérer dans le cercle des compagnons. Extrait de Fateh al-Bari (7/4).

Allah le sait mieux.